



## **Le directeur de cabinet, est-il le stratège de la communication politique de l' élu local ?**

Le directeur de cabinet est le bâtisseur du récit du mandat de l' élu local (du maire, du président du conseil départemental ou du conseil régional...). La communication politique fait donc partie des grands domaines de compétences qu' il doit maîtriser avec notamment l' analyse et le conseil stratégique, la rédaction de notes thématiques et politiques, le droit, la médiation et/ou la négociation ou encore le management selon Cécile Barral, auteure de l' ouvrage *Le dircab*,

### **Une communication politique dépendant de la personnalité de l' élu local et du contexte local**

Les élus locaux sont aujourd' hui conscients de l' importance fondamentale de la communication politique. C' est pour cela qu' ils recrutent assez souvent comme directeurs de cabinet d' anciens directeurs de la communication. Parfois, l' élu local est très autonome en matière de communication politique. Il gère lui-même ses réseaux sociaux et rédige ses discours, le directeur de cabinet discutant avec lui uniquement des fenêtres d' opportunité politiques pour ses prises de parole sur les réseaux sociaux et se contentant de lui transmettre des éléments de langage pour ses discours. Néanmoins, dans la majorité des cas, l' élu local demande beaucoup plus à son directeur de cabinet en matière de communication politique.

Il arrive également que l' élu local ne cherche pas la lumière et mette en oeuvre une communication politique minimale. Un président de communauté de communes, par exemple, pourra être parfois dans ce cas-là. S' il veut durer, s' il veut conserver longtemps son mandat, le président de la communauté de communes doit veiller à ne pas faire d' ombre aux autres membres de la collectivité (dont beaucoup sont des maires).

Il arrive aussi parfois que l' opposition politique dans la collectivité soit très faible, voire inexistante. Dans ce cas-là, l' élu local n' a pas besoin de mettre en oeuvre une communication politique clivante et partisane mais uniquement une communication institutionnelle. Il ne communique pas en tant que personnalité politique, à titre individuel, mais en tant que représentant de la collectivité.

### **Ce que peut faire un directeur de cabinet en matière de communication politique**

Etre directeur de cabinet d' un élu local, c' est maîtriser parfaitement la rédaction des discours politiques. En général, les directeurs de cabinet des élus locaux rédigent les discours politiques essentiels : le discours des vœux, le discours lors du vote du budget, le discours d' inauguration d' un bâtiment au sein de la collectivité et les discours commémoratifs par exemple, pour le 8 mai ou le 11 novembre. Certains élus locaux commandent à leur directeur de cabinet une

centaine de discours par an quand d'autres n'en demandent aucun, se contentant d'éléments de langage (EDL). Ces EDL constituent pour les élus locaux, dans ce cas, une trame qu'ils se réapproprient et qui leur permet de construire eux-mêmes leur propre discours. Très souvent, les directeurs de cabinet rédigent également les éditoriaux de leur élu local qui sont publiés dans les supports de communication de la collectivité (magazine interne, site internet...). En matière de communication politique, la rédaction de ces éditoriaux peut représenter, au quotidien, beaucoup de travail pour le directeur de cabinet selon Alexandra Fresse-Eliazord, auteure de l'ouvrage *Ecrire un discours, manuel pratique à l'usage de l'élu ou de sa plume*.

Ensuite, les élus locaux sont assez souvent accompagnés de leurs directeurs de cabinet lors des réunions internes à la collectivité mais aussi lors de leurs déplacements politiques. Ces déplacements nécessitent généralement pour le directeur de cabinet de préparer un dossier pour l'élu local, des EDL a minima, parfois un discours, voire un dossier de presse destiné aux journalistes.

Par ailleurs, les directeurs de cabinet sont omniprésents dans les relations presse, notamment quand les élus locaux sont interviewés par des journalistes. Si l'interview est effectuée dans les locaux du média, le directeur de cabinet est souvent présent. Si l'interview est réalisée par téléphone, le directeur de cabinet est la plupart du temps à côté de l'élu local qui échange souvent en mettant son téléphone sur haut parleur. En amont de cette interview, le directeur de cabinet rédige les messages-clés que l'élu local doit faire passer au journaliste.

Enfin, le directeur de cabinet pilote rarement la communication de l'élu local sur ses réseaux sociaux car ceux-ci sont souvent autonomes en matière de communication numérique. Si ce n'est pas le cas, le directeur de cabinet rédige lui-même les posts de l'élu local, une mission très chronophage. Néanmoins, si le directeur de cabinet ne valide pas a priori les publications numériques de l'élu local, il vérifie a posteriori que ces publications ne sont pas maladroites ou sources de mauvaises interprétations. Cette veille des réseaux sociaux de l'élu local et des réactions permet de s'assurer que les publications de l'élu ne produisent pas un bad buzz.

## **Les autres acteurs de la communication politique d'un élu local**

Dans certaines collectivités, il arrive que l'élu local recrute un chargé de mission communication. Il est le maître d'oeuvre de la communication politique de l'élu local mais le directeur de cabinet conserve la dimension stratégique, c'est lui le maître d'ouvrage. Parfois, le service de communication participe également à la mise en oeuvre de la communication politique de l'élu local quand celui-ci s'exprime de façon institutionnelle en tant que représentant de la collectivité. En revanche, le service de communication ne doit jamais participer à la mise en oeuvre d'une communication partisane et clivante de l'élu local.

---

*Le 2 pages* est une courte note publiée, chaque mois, par le think tank international et apolitique *Les nouveaux experts de la ComPol*. Ce numéro de mars 2026 a été réalisé par Damien Arnaud.

---